

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE PEZOU

Mairie – 1, rue du Perche – 41100 PEZOU
☎ 02.54.23.40.69 - 📠 02.54.23.62.40

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2024-14

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre SOLON, Président.

- Date de convocation : 29.08.2024

PRESENTS : Pierre SOLON, Michelle DAGUET, Annie COTTEREAU, Jacky GAUTHIER, Nelly MAILLER, Hervé COTTEREAU, Nicole SOPENA

ABSENTS EXCUSES:

Jacky COURTEMANCHE a donné pouvoir de vote à M. Jacky GAUTHIER
Philippe JOUBERT a donné pouvoir de vote à M. Hervé COTTEREAU

ABSENTES : Laurence LUSSEAU et Agnès FRADET.

Madame DAGUET est nommée Secrétaire.

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le

14 OCT. 2024

OBJET : CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA DEMATERIALISATION BUDGETAIRE

Monsieur le Président donne lecture aux membres présents de la réponse de la DGFIP concernant la dématérialisation budgétaire. Nous avons la confirmation qu'il est possible d'utiliser le même certificat électronique pour une commune et le CCAS à partir du moment où le maire est également président du CCAS sans coûts supplémentaires.

Une convention entre le CCAS et la Préfecture doit être signée.

Après en avoir délibéré, les membres présents

- **ACCEPTENT** la dématérialisation du budget du CCAS
- **AUTORISENT** Monsieur le Président à signer la convention entre le CCAS et la Préfecture pour la dématérialisation budgétaire.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa transmission à la Préfecture de Blois et
de sa publication, le 10/10/2024
Le Président :
M. Pierre SOLON



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Président : M. Pierre SOLON



La Secrétaire de Séance
Mme Michelle DAGUET

